

100344103

AL/PF/

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE QUATORZE FÉVRIER**

**A MASSERET (Corrèze), 2 rue de la Petite Vias, au bureau annexe de
l'Office Notarial, ci-après nommé,**

**Maitre Antoine LOUSTAUD, Notaire Associé de la Société Civile
Professionnelle « SCP LOUSTAUD-MONTMAUR-TAURISSON », titulaire d'un
Office Notarial à LUBERSAC (19210), 4 rue de l'Hôpital, identifié sous le numéro
CRPCEN 19046,**

**A reçu le présent acte de vente à la requête des parties ci-après
identifiées.**

Cet acte comprend deux parties pour répondre aux exigences de la publicité
foncière, néanmoins l'ensemble de l'acte et de ses annexes forme un contrat
indissociable et unique.

La première partie dite "partie normalisée" constitue le document
hypothécaire normalisé et contient toutes les énonciations nécessaires tant à la
publication au fichier immobilier qu'à la détermination de l'assiette et au contrôle du
calcul de tous impôts, droits et taxes.

La seconde partie dite "partie développée" comporte des informations,
dispositions et conventions sans incidence sur le fichier immobilier.

PARTIE NORMALISEE

IDENTIFICATION DES PARTIES

VENDEUR

1° - Monsieur Jean-François **PLAZANET**, Agent Territorial, époux de Madame
Bibi Nazmah **SEETALOO**, demeurant à IVRY-SUR-SEINE (94200) 36 rue Jean-
Baptiste Renoult.

Né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 8 juillet 1960.

Marié à la mairie de VACOAS QUARTIER DES PLAINES WILHEMS
(MAURICE) le 19 juin 1993 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de
contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

2° - et Madame Florence **LONGIS**, Technicienne de gestion, demeurant à LIMOGES (87000) 31 rue Jean Goujon.
Née à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100) le 16 novembre 1982.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

ACQUEREUR

Monsieur Christian **ROL**, Conjoint collaborateur, demeurant à CONDAT-SUR-GANAVEIX (19140) 245 chemin de Prats.
Né à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100) le 23 février 1966.
Célibataire.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Et Madame Isabelle Marinette **LESPINAS**, Exploitante agricole, demeurant à CONDAT-SUR-GANAVEIX (19140) 245 chemin de Prats.
Née à CONDAT-SUR-GANAVEIX (19140) le 1er juillet 1966.
Célibataire.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Ayant conclu entre eux un pacte civil de solidarité sous le régime de l'indivision enregistré au Tribunal d'Instance de TULLE le 25 janvier 2000.

Contrat non modifié depuis lors.

QUOTITES VENDUES

Monsieur Jean-François PLAZANET vend la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de moitié.

Madame Florence LONGIS vend la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de moitié.

QUOTITES ACQUISES

Monsieur Christian ROL acquiert la pleine propriété indivise des **BIENS** objet de la vente à concurrence de moitié.

Madame Isabelle LESPINAS acquiert la pleine propriété indivise des **BIENS** objet de la vente à concurrence de moitié.

PRESENCE - REPRESENTATION

- Monsieur Jean-François PLAZANET à ce non présent mais représenté par Monsieur Patrick FRETILLE, clerc de notaire domicilié professionnellement en l'étude du notaire soussigné aux termes d'une procuration sous seing privé en date à MASSERET, du 28 octobre 2024, annexée.

- Madame Florence LONGIS à ce non présente mais représentée par Monsieur Guillaume ZARKA, Généalogiste domicilié professionnellement 9000 rond-point de la Pardieu à 63064 CLERMONT-FERRAND Cedex 1 aux termes d'une procuration sous seing privé en date à LIMOGES, du 8 novembre 2024, annexée.

- Bulletin numéro 2 du casier judiciaire ne révélant aucune interdiction d'acquérir.
- Compte rendu de l'interrogation du site bodacc.fr.

Ces documents ne révèlent aucun empêchement des parties à la signature des présentes.

TERMINOLOGIE

Le vocable employé au présent acte est le suivant :

- Le mot "**VENDEUR**" désigne le ou les vendeurs, présents ou représentés. En cas de pluralité, les vendeurs contracteront les obligations mises à leur charge aux termes des présentes solidairement entre eux, sans que cette solidarité soit nécessairement rappelée à chaque fois.
- Le mot "**ACQUEREUR**" désigne le ou les acquéreurs, présents ou représentés. En cas de pluralité, les acquéreurs contracteront les obligations mises à leur charge aux termes des présentes solidairement entre eux, sans que cette solidarité soit nécessairement rappelée à chaque fois.
- Les mots "**LES PARTIES**" désignent ensemble le **VENDEUR** et l'**ACQUEREUR**.
- Les mots "**BIEN**", "**BIENS**" ou "immeuble" désignera le ou les immeubles objet des présentes.
- Les mots "**biens mobiliers**" ou "**mobilier**", désigneront indifféremment, s'il en existe, les meubles et objets mobiliers se trouvant dans le ou les immeubles et vendus avec ceux-ci.
- Le mot "annexe" désigne tout document annexé. Les annexes forment un tout indissociable avec l'acte. Il est précisé que les pièces mentionnées comme étant annexées sont des copies numérisées.

NATURE ET QUOTITE DES DROITS IMMOBILIERS

Le **VENDEUR** vend pour sa totalité en pleine propriété à l'**ACQUEREUR**, qui accepte, le **BIEN** dont la désignation suit :

IDENTIFICATION DU BIEN

DESIGNATION

A CONDAT-SUR-GANAVEIX (CORRÈZE) 19140 94 Impasse du Moulin, La Bessade,

- une petite propriété rurale comprenant :
- une petite maison d'habitation sans confort, élevée partie sur cave, d'un rez-de-chaussée de trois pièces et grenier au-dessus,
 - une ancienne porcherie,
 - un puits,
 - une grange traditionnelle avec appentis sur l'arrière,
 - un atelier,
 - un hangar,
 - et terrains de diverses natures.

Le tout figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
AB	3	Les Garennes	00 ha 20 a 96 ca	Pacage
AB	4	Les Garennes	00 ha 20 a 92 ca	Pacage
AB	10	Les Garennes	00 ha 89 a 17 ca	Lande
AB	16	Les Garennes	00 ha 04 a 25 ca	Terre

AC	72	La Bessade	00 ha 22 a 82 ca	Sol - Pré
AC	73	La Bessade	00 ha 40 a 79 ca	Sol - Pré
AC	74	94 Imp du Puy du Moulin	00 ha 15 a 23 ca	Sol
AC	87	Le Puy du Moulin	00 ha 32 a 56 ca	Bois Taillis
AC	220	Le Bois Tradis	00 ha 17 a 37 ca	Bois Taillis
AC	223	Le Pré Chamard	00 ha 40 a 73 ca	Bois Taillis
AC	258	Le Puy du Moulin	00 ha 01 a 37 ca	Terre
AC	261	Le Puy du Moulin	00 ha 01 a 45 ca	Bois Taillis
AD	124	Au Debas	00 ha 63 a 58 ca	Bois Taillis
AD	147	Le Puy Chaveyra	00 ha 11 a 87 ca	Bois Taillis
AD	150	Le Puy Chaveyra	00 ha 15 a 66 ca	Bois Taillis
AD	151	Le Puy Chaveyra	00 ha 14 a 09 ca	Bois Taillis
AD	161	Le Puy Chaveyra	00 ha 08 a 75 ca	Bois Taillis
AD	162	Le Puy Chaveyra	00 ha 08 a 98 ca	Bois Taillis
AD	169	Le Puy Chaveyra	00 ha 09 a 45 ca	Bois Taillis
AE	91	Le Gandau	00 ha 33 a 00 ca	Bois Taillis

Total surface : 04 ha 73 a 00 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Le bâti y est matérialisé en teinte verte.

IDENTIFICATION DES MEUBLES

Le **VENDEUR** vend à l'**ACQUEREUR** le matériel agricole et autres véhicules non valorisés dont la liste, établie contradictoirement entre eux, est la suivante :

- . Charrue trisoc (épave),
- . Arracheuse à pommes de terre,
- . Round baller BLANCHOT BL 220,

. Tracteur RENAULT type R 7231 immatriculé 1147 QJ 19 mis en circulation le 14 octobre 1968,

. Fourgon de marque RENAULT immatriculé CC-515-JX mis en circulation le 24 janvier 2000,

. Voiture RENAULT de type CLIO immatriculé 2778 RK 19 mis en circulation le 21 décembre 1995,

- . Faneuse 4 toupies MAURA,
- . Faneuse 4 toupies KUHN,
- . Vibroculteur 2 m 50,
- . Rotavator MALLETT 1 m 60,
- . Semoir à engrais,
- . Presse RIVIERE CASALIS,

. Tracteur RENAULT type R 7341 immatriculé 7746 QL 19 mis en circulation le 28 décembre 1970,

. Tracteur RENAULT type R 7611 immatriculé 4767 QS 19 mis en circulation le 8 août 1988,

. Tracteur RENAULT type R 7461 immatriculé 4528 RR 19 mis en circulation le 28 janvier 1976,

- . 2 épandeurs à fumier (épave)